

Galerie d'art - Garantie de crédit

IFCIC

Présentation du dispositif

- L'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) offre sa garantie financière et son expertise aux banques qui octroient leurs concours aux galeries d'art.
- La garantie de l'IFCIC constitue une participation en risque dont le bénéficiaire est la banque. Il est fait mention de cette participation en risque (et non d'une caution solidaire) dans les actes liant la banque et l'emprunteur. L'emprunteur ou ses garants ne peuvent en aucun cas en exciper pour contester leur dette.
- L'intervention de l'IFCIC facilite l'engagement de la banque en faveur de l'entreprise et permet de limiter les cautions personnelles qui sont susceptibles d'être demandées. L'IFCIC peut en outre accompagner le galeriste dans la préparation de son dialogue avec son banquier.
- Sont éligibles :
 - les ouvertures de crédit confirmées sur plus de 12 mois,
 - les engagements par signature (cautions),
 - les crédits à moyen terme et le crédit-bail.

Montant de l'aide

- La garantie de l'IFCIC représente généralement 50% du montant du crédit et peut atteindre 70% pour les crédits inférieurs à 150 000 €.

Informations pratiques

- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants :
 - le formulaire de demande,
 - l'historique de la société, ses moyens d'exploitation, ses effectifs,
 - le détails des investissements prévus,
 - les comptes d'exploitation prévisionnels sur deux ou trois ans, commentés,
 - le plan de financement global détaillé de l'exercice et des exercices suivants,
 - les bilans et comptes de résultats des 3 derniers exercices,
 - les statuts et extraits Kbis du registre du commerce,
 - éventuellement, la documentation publicitaire de l'entreprise (catalogue, tarifs, etc.).

Organisme

IFCIC

Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin
75009 PARIS
Téléphone : 01 53 64 55 55
Télécopie : 01 53 64 55 66

Web : www.ifcic.fr

Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (26/10/2018 - 0.10 Mo)